VILLE D'ANZIN

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Accord-cadre à bons de commande pour l'achat et la livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	MPA2609

Calendrier de la consultation

Date limite des candidats pour poser des questions :	26/10/2026
Date limite pour l'acheteur pour apporter des réponses aux questions et pour modifier les documents :	28/10/2026
Date limite de réception des offres :	**03/11/2026 à 12 h**

Informations essentielles

Marché réservé	☐ oui ☒ non
Considération sociale	☐ oui ☒ non
Considération environnementale - Critère environnemental	☒ oui ☐ non
Ouverture aux variantes	Interdites
Prestations supplémentaires éventuelles	☐ oui ☒ non
Modalités de facturation	Chorus Pro
Modalités de signature du marché	Manuscrite ou électronique
Visite prévue	☒ non
Echantillons	☒ oui

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ville d'Anzin
Adresse : Hôtel de Ville - 26, place Roger Salengro - 59416 Anzin CEDEX
Téléphone : 03.27.28.21.00.
Courriel : bflandrin@ville-anzin.fr
Profil d'acheteur : https://marchespublics596280.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **achat et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.**

Code CPV	Libellé CPV
18100000-0	Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires
18143000-3	Équipements de protection

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Achat et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.
Acheteur	Ville d'Anzin
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commandes avec maximum mono-attributaire de fournitures
Structure	2 lots
Durée de l'accord-cadre	12 mois à compter du 1er janvier 2027 ou à compter de la notification si celle-ci est postérieure au 31 décembre 2027, reconductible tacitement 2 fois par période d'un an à chaque année civile soit une durée maximale de 3 ans.
Développement durable	Clause environnementale - critère environnemental
Pénalités de retard	20 € par jour de retard
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots.
Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.
L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peut être attribué à un même candidat.

Objet
Lot n°1 : *Vêtements de travail* - montant maximum 10 000,00 € HT / an
Lot n°2 : *Equipements de protection individuelle* - montant maximum 15 000,00 € HT / an

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Durée :**

Pour l'ensemble des lots
L'accord-cadre prend effet à compter du 1er janvier 2027 ou à compter de la notification si celle-ci est postérieure au 31 décembre 2027, reconductible tacitement 2 fois par période d'un an à chaque année civile soit une durée maximale de 3 ans.

Caractéristiques du délai d'exécution de l'accord-cadre :
Par dérogation à l'article 13 du CCAG fournitures courantes et services, la durée du marché ne commence pas à sa notification.

- **Type et forme du contrat :**

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes.
Les bons de commande seront passés en application des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique et seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

3. DOSSIER DE CONSULTATION

- **Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants* :
- Règlement de consultation commun aux 2 lots ;
- Acte d'engagement commun aux 2 lots ;
- Bordereau de prix unitaires (BPU) pour chacun des 2 lots ;
- Devis quantitatif Estimatif (DQE) pour chacun des 2 lots ;
- Cahier des Clauses Particulières (CCP) commun aux 2 lots ;
- Cadre de mémoire technique.

*Aucune condition générale ou particulière figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent contrat. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des conditions d'achat, des conditions de vente, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Les documents de la consultation sont d'accès libre, direct et complet. Toutefois, les opérateurs économiques ont toujours la possibilité d'indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique régulièrement consultée. L'identification de l'opérateur économique est importante afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.
Les candidats devront télécharger le dossier de consultation à l'adresse url suivante :

https://marchespublics596280.fr

Les éventuelles modifications seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires qui auront retiré le dossier de consultation, sous réserve que les coordonnées fournies par le candidat lors du téléchargement soient correctes et non anonymes.
Il n'est pas prévu de diffusion du dossier de consultation en version papier.
Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire notamment les formats suivants :
- .zip - .rar
- .pdf
- .rtf - .doc - .docx
- .xls - .xlsx
- .ppt - .pptx
- .jpg - .png

- **Modification de détail au dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation soit à son initiative soit à la suite de questions posées par une entreprise, au plus tard à la date limite qui figure en première page du présent règlement de consultation.
Si une modification substantielle devait intervenir, une prolongation du délai de réception des plis serait faite par un avis rectificatif. Les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.
Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de complément ou de modification au dossier de consultation des entreprises.

- **Demande de renseignements :**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire à la réponse à la présente consultation, les candidats poseront obligatoirement leurs questions directement sur le profil d'acheteur :

https://marchespublics596280.fr

en accédant à la consultation dudit marché mis en ligne et en cliquant sur « Poser une question ».

L'acheteur répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue avant la date limite pour poser des questions qui figure en première page du présent règlement de consultation.
Les réponses sont transmises par la Collectivité exclusivement sur le profil acheteur à l'ensemble des entreprises ayant retiré un dossier pour que chacun ait le même niveau d'information.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Forme juridique du groupement :**

Les modalités applicables au groupement sont précisées dans le CCAP.

- **Variantes :**

La variante est une modification des spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation.
Les variantes sont interdites. L'offre doit donc être strictement conforme aux pièces du marché.
En cas de présentation d'une offre avec variante, seule l'offre de base clairement identifiée à l'ouverture des offres sera prise en compte et la variante ne sera ni analysée ni classée. Les candidats ne peuvent pas se prévaloir d'une quelconque manière des éventuelles variantes proposées en contradiction avec le présent article.
L'acheteur n'impose pas la présentation de variante obligatoire.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marchespublics596280.fr.

Attention : PLI PAPIER = REJET

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du

paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule sera ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres, en conformité avec les dispositions du code de la commande publique.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Ville d'ANZIN - Hôtel de Ville - 26, place Roger Salengro - 59410 ANZIN

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Documents à produire :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur (sur papier libre ou DC1 disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou DUME) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-6 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique (cf. article F du DC1)	Oui
Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier que le candidat est en règle au regard des articles L512-1 à L512-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés	Oui
Le cas échéant, délégation de signature et de pouvoir de la personne qui sera en charge de la signature du marché	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (sur papier libre ou DC2 disponible gratuitement sur le site	Oui

www.economie.gouv.fr ou DUME)	
Attestations d'assurance	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique, l'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes **peut** demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de ce dernier.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Les opérateurs économiques nouvellement créés devront seulement prouver, par tout moyen, leur capacité à réaliser le marché. L'absence de références ne peut en aucun cas aboutir à un rejet de la candidature.

Pièces constituant l'offre :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement (un pour chacun des 2 lots) Le candidat complétera un acte d'engagement par lot auquel il soumissionne.
BPU	Bordereau de prix unitaires (un pour chacun des 2 lots)
DQE	Devis quantitatif estimatif pour chacun des 2 lots, destiné à l'analyse des offres
CMT	Le cadre de mémoire technique permettra d'apprécier les éléments suivants : - Modalités de fonctionnement du service après-vente (reprise des articles défectueux, gestion des erreurs de commande) : 10 points - Performance en matière environnementale dont politique en matière de recyclage, tri et réduction des déchets (4), mode de livraison visant à réduire l'impact environnemental (3), limitation et valorisation des modes d'emballage (3)

A noter :
Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi, sans que cette liste soit exhaustive, des conditions d'achat, des conditions de vente, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.
Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- **Echantillons**

Le dépôt d'une offre est subordonné à la remise des échantillons. Dans le cas contraire, l'offre du candidat sera éliminée.
La colonne « échantillons » des B.P.U. de chacun des lots indique les produits qui doivent faire l'objet d'une remise d'échantillons. Ces produits devront être envoyés ou déposés, avant la date limite de réception des offres, à l'adresse ci-après mentionnée :
Service Achats Publics – Mairie d'Anzin – 26, Place Roger Salengro – 59410 ANZIN

En outre, les échantillons sont remis à titre gratuit et ne pourront faire l'objet d'une facturation.

A l'issue de l'analyse, les candidats non retenus disposeront d'un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification de rejet pour récupérer à leurs frais, les échantillons. A défaut, ils seront acquis par la Ville. A noter que les produits auront été testés, pour les besoins de l'analyse, les candidats ne pourront demander un quelconque dédommagement du fait de leur utilisation.

- **Vérification de la situation de l'attributaire envisagé :**

Le candidat ou chaque membre du groupement pourra également produire, au stade du dépôt de l'offre, les documents suivants :

Descriptif	Documents justificatifs à fournir
Régularité fiscale	Attestation de régularité fiscale de moins de 6 mois concernant l'IS et la TVA
Régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF datant de moins de 6 mois
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugement(s) prononcé(s) en cas de redressement judiciaire
Salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés soumis à autorisation de travail de moins de 6 mois ; Copie de la déclaration à l'inspection du travail si détachement de salariés étrangers.
Numéro unique d'identification	Tout document permettant à l'acheteur de relever le numéro unique d'identification du candidat

Ces pièces seront à remettre par le candidat choisi comme attributaire du marché à compter de la demande émise par l'acheteur et dans le délai indiqué par celui-ci.
Toutefois, il est recommandé aux candidats de fournir ces documents au stade du dépôt de l'offre.

Il est également précisé que ces pièces n'ont pas à être remises si le candidat a fait figurer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation gratuite et en ligne par l'acheteur de ces mêmes pièces justificatives.

- **Irrecevabilité de la candidature :**

Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, si un candidat se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.
Dans ce cas, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Le cas échéant, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

- **Signature de l'offre :**

Au stade du dépôt de l'offre, la signature de l'offre est recommandée mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Cependant si le candidat le souhaite, il peut signer électroniquement ou de façon manuscrite, dès la phase de remise des offres, les pièces suivantes :
- L'acte d'engagement (AE), 1 par lot au(x)quel(s) le candidat soumissionne,
- Le(s) bordereau(x) de prix unitaire(s) du/des lot(s) au(x)quel(s) le candidat soumissionne.

Il est rappelé qu'en cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES, CAdES ou PAdES (format PADES à privilégier, si possible).

5. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Analyse des candidatures :**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, en application de l'article R 2144-2 du Code de la Commande Publique, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qu'il fixe tel que précisé ci-dessus.

L'analyse et la sélection des candidatures s'effectueront dans les conditions prévues aux articles R 2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, selon les critères suivants :
Contrôle des documents prévus à l'article 4 du présent règlement de consultation,
Analyse de la conformité juridique des candidats,
Analyse des capacités économiques et financières,
Analyse de la capacité professionnelle.

Il est donc vivement conseillé aux candidats de s'assurer de la complétude leur candidature et d'avoir respecté les exigences minimales requises.

- **Jugement des offres :**

Avant tout classement des offres, celles-ci sont examinées en termes de conformité.
Conformément à l'article R2152-1 du code de la commande publique, sont éliminées les offres inappropriées (selon l'article L2152-4, l'offre inappropriée est une *offre qui apporte une réponse sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur qui sont formulés dans les documents de la consultation*).

Les offres inacceptables (selon l'article L2152-3 du code de la commande publique, il s'agit d'une *offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminé et établis avant le lancement de la procédure*), peuvent devenir acceptables au cours de la négociation si celle-ci est engagée par le pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les offres irrégulières (selon l'article L2152-2 du code de la commande publique, il s'agit d'une *offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation*), le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire une demande de régularisation conformément à l'article R2152-2 du code de la commande publique auprès de tous les candidats concernés, dans la mesure où :
- Elles ne sont pas anormalement basses,
- Cette régularisation ne bouleverse pas l'économie de l'offre,
- Cette régularisation ne constitue une modification substantielle ni significative de l'offre.

Précisions sur les offres anormalement basses :
Conformément aux articles L.2152-5 à L.2152-6 et R.2152-5 et R.2152-6 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 : vêtements de travail et Lot n°2 : équipements de protection individuelle

Critère	Complément
1. Prix (pondération 50)	Prix des produits apprécié en fonction des montants indiqués au D.Q.E. sur la base des prix du B.P.U. selon la formule suivante : (prix le moins cher/prix du candidat) *50
2. Valeur technique de l'offre (pondération 40)	Qualité des produits proposés (analyse des échantillons sur les aspects suivants : solidité, confort et esthétique. Chaque échantillon sera noté sur 6 points et devra être accompagné de sa fiche technique) : 30 points

Critère	Complément
	Modalités de fonctionnement du service après-vente (reprise des articles défectueux, gestion des erreurs de commande) : 10 points Les éléments sont à présenter au cadre de mémoire technique.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (pondération 10)	Performance en matière environnementale dont politique en matière de recyclage, tri et réduction des déchets (4), mode de livraison visant à réduire l'impact environnemental (3), limitation et valorisation des modes d'emballage (3). Les éléments sont à présenter au cadre de mémoire technique.

Le critère n°2 (valeur technique) et le critère n°3 (performances en matière de protection de l'environnement) pour chaque lot seront notés par application du barème de notation suivant :

Appréciation	Pourcentage de la note maximum octroyée :
Très satisfaisant	100% de la note maximale : complet et explicite par rapport à la demande avec un réel souci de répondre au mieux au dossier de consultation.
Satisfaisant	75% de la note maximale : imprécision(s) ou trop de généralités, tout en restant conforme et acceptable par rapport à la demande.
Moyen	50% de la note maximale : éléments de réponse partiellement fournis.
Insuffisant	25% de la note maximale : présente des lacunes techniques ou des incohérences
Absence d'information	0

Toute référence à un éventuel mémoire technique ou à un autre document doit impérativement être correctement fléchée au cadre de mémoire technique pour être pris en compte lors de l'analyse.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et de les dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni sur les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec au maximum les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise le cas échéant les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59014 LILLE
Téléphone : 0359542342 - Télécopie : 0359542445
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021